



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

n/réf : ECO119954LC-ER

Paris, le 19 septembre 2011

Le Président

Madame Nathalie Kosciusko-Morizet
Ministre de l'écologie, du développement
durable, des transports et du logement
Hôtel Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Dans le cadre des travaux du groupe de travail que vous avez mis en place en 2010 sur le thème « Eviter-Réduire-Compenser », vos services ont présenté en mai 2011, un appel à projet pour tester un dispositif expérimental d'offre de compensation de perte de biodiversité.

Ecartée de ce groupe de travail, vos services ont accepté – à notre demande – d'y intégrer la FNSEA en juillet, ce dont nous vous remercions.

Nous avons dès lors pris connaissance tardivement de l'appel à projet qui, à l'évidence, devrait concerner autant les administrations, les établissements publics, les fédérations des grandes entreprises de France, les associations et les collectivités locales – membres du groupe de travail – que la FNSEA (dont les adhérents sont par fonction, gestionnaires de l'espace agricole et rural et producteurs de biodiversité), et qui est un des partenaires du Grenelle de l'Environnement.

Nous avons analysé les enjeux de ce « nouveau marché » des services éco-systémiques liés à la biodiversité que vous souhaitez mettre en place.

Pour la FNSEA, le débat sur la compensation ne peut être disjoint de celui de la surconsommation des terres agricoles au profit d'un étalement urbain mal maîtrisé et d'infrastructures voraces en foncier.

Si la compensation continue d'apparaître comme une nouvelle facilité donnée aux aménageurs, elle sera considérée à juste titre par les agriculteurs comme une « double peine », celle de l'expropriation des terres productives et celle de la perte de production sur les terres « compensées ».

Au contraire les expérimentations qui vont être engagées devront être à même de démontrer que le dispositif peut tout à la fois concilier une agriculture de production rentable à même de procurer un réel revenu aux agriculteurs et préserver la maîtrise du foncier agricole par les agriculteurs.

Je souhaite vous dire à ce stade, que les enjeux alimentaires sont aujourd'hui plus qu'hier, d'intérêt public et ne sont pas moins importants – développement durable oblige – que les autres enjeux sociétaux.

Le mécanisme de la compensation impacte la propriété du sol, et sa mise en valeur ; il questionne les pratiques agricoles, les itinéraires techniques et l'évolution des cultures et des ateliers de production. Il rend nécessaire d'établir des critères d'équivalence écologique qui permettent de comparer des « biens » par nature non fongibles. Il interroge également sur sa cohérence avec l'architecture de la future politique agricole commune, sur la nature des relations entre bailleurs et preneurs, etc.

Toutes ces raisons nous amènent à vous demander de considérer la Profession agricole au niveau national et au niveau local comme un partenaire professionnel nécessaire au suivi de la réalisation des projets que vous retiendrez fin octobre 2011, en France métropolitaine et en Outre-mer.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Xavier BEULIN

